

PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE DRUMMOND  
MUNICIPALITÉ DE DURHAM-SUD

**AVIS PUBLIC**

**Assemblée publique de consultation**

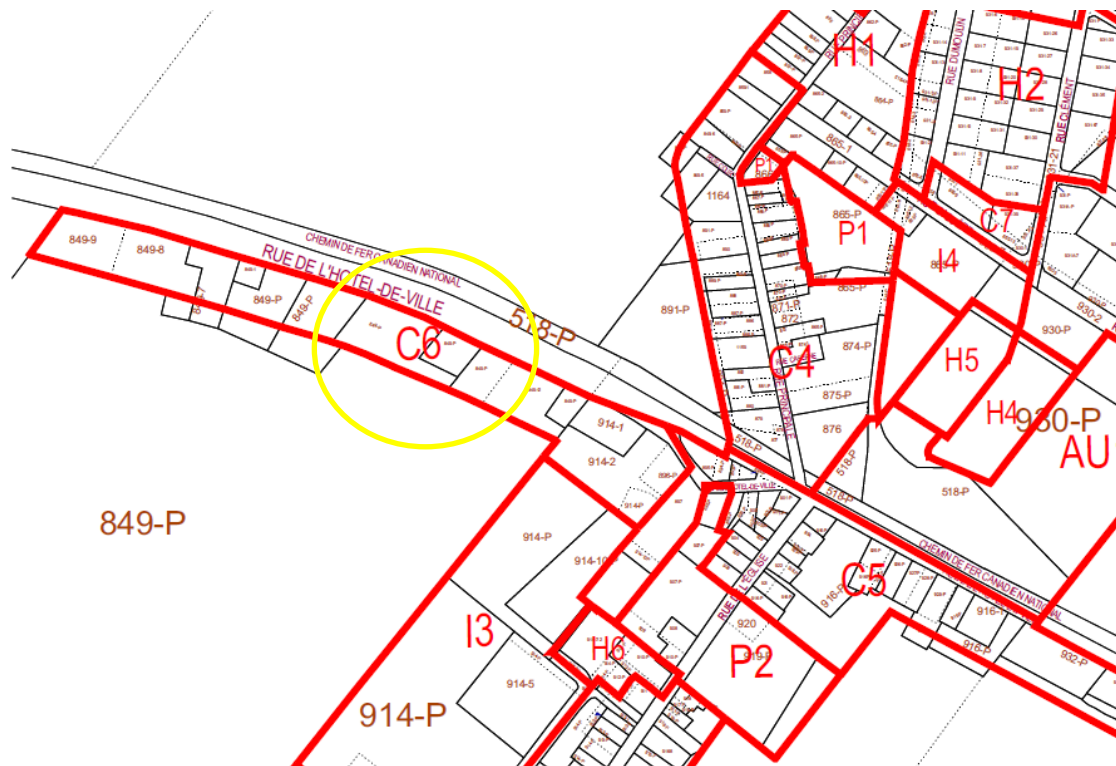
Aux personnes intéressées par le premier projet de règlement numéro 262 visant à autoriser un kiosque de vente de produits alimentaires locaux dans la zone C6 et par le projet de règlement numéro 263 visant à inclure des dispositions concernant l'obtention des permis et certificats pour un kiosque de vente de produits alimentaires locaux de la Municipalité de Durham-Sud.

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 6 mars 2017 le conseil municipal a adopté les projets de règlements suivants :

**Premier projet de règlement numéro 262**, modifiant le règlement de zonage, et intitulé « *Projet de règlement visant à autoriser un kiosque de vente de produits alimentaires locaux dans la zone C6* ». Le projet de règlement a pour but d'ajouter des dispositions précisant les cas où un kiosque de vente de produits alimentaires locaux est autorisé dans la zone C6 ainsi que les normes qu'il doit respecter.

La zone C6 visée par la modification du règlement de zonage est identifiée sur le plan suivant. Le plan illustrant les zones peut être consulté au bureau municipal. Ce projet contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.



**Projet de règlement numéro 263**, modifiant le règlement administratif, intitulé « *Projet de règlement visant à inclure des dispositions concernant l'obtention des permis et certificats pour un kiosque de vente de produits alimentaires locaux* ». Le projet de règlement prévoit l'ajout de dispositions pour l'obtention d'un permis de construction pour l'aménagement d'un kiosque permanent et les dispositions sur l'obtention d'un certificat d'autorisation pour l'utilisation du kiosque et pour l'aménagement d'un kiosque temporaire. Ce projet contient des dispositions concernant l'ensemble du territoire. Ce projet ne contient pas de dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

Une assemblée publique de consultation aura lieu le 27 mars 2017 à 19h30, au bureau municipal situé au 33, rue Principale à Durham-Sud, en conformité avec les dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

L'objet de cette assemblée est de présenter les projets de règlement. Au cours de cette assemblée, le maire Michel Noël expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

Ces projets de règlement peuvent être consultés au bureau municipal aux heures normales d'ouverture.

Donné à Durham-Sud, ce 10<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017

---

Christiane Bastien  
Directrice générale et secrétaire-trésorière